



**COMMISSION REGIONALE
DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

**PV n° 1
Réunion restreinte du 25 septembre 2018**

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres :

- Présents : 7

- Excusés : 0

Date de convocation : Mardi 25 septembre 2018 à 10H30

Présents : MM. Pierre MORICEAU, Christian LEFEBVRE, Raymond LAUGEROTTE, Gérard GAUTIER, Jean Claude CHAPILLON, Membre de la CRTIS

Excusés :

Assistent : MMES Christine COGET, Céline DELBOULLE, Secrétaires de la L.F.N

1. DISTRICT DU CALVADOS

1.1. Demandes d'avis préalables

1.2. Classement initial d'une installation

- CORMELLES LE ROYAL

Stade Municipal 4 - NNI 141810104

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 27 juin 2018.

Il est proposé le classement de l'installation au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- CORMELLES LE ROYAL

Stade Municipal 5 - NNI 141810105

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 27 juin 2018.

Il est proposé la confirmation de classement de l'installation au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- CORMELLES LE ROYAL

Stade Municipal 6 - NNI 141810106

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 27 juin 2018.

Il est proposé le classement de l'installation au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

- LIVAROT

Stade Pierre Piquet 2 - NNI 143710102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 5 septembre 2018.
Il est proposé le classement de l'installation au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Attestation de capacité du 6 septembre 2018

- CARPIQUET

Stade Municipal 3 - NNI 141370203

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 18 septembre 2018.
Il est proposé le classement de l'installation au niveau Foot à 8, soit jusqu'à échéance de 2028.

- CAEN

Stade Joseph Déterville - Annexe - NNI 141180303

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 12 septembre 2018.
Il est proposé le classement de l'installation au niveau 5, soit jusqu'à échéance de 2028.

- CAEN

Stade du Chemin Vert - NNI 141180701

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 12 septembre 2018.
Il est proposé le classement de l'installation au niveau 5, soit jusqu'à échéance de 2028.

En attente de l'AOP

- CAEN

Stade du Chemin Vert - NNI 141180702

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 12 septembre 2018.
Il est proposé le classement de l'installation au niveau Foot à 11, soit jusqu'à échéance de 2028.

En attente de l'AOP

- CAEN

Stade du Chemin Vert - NNI 14118703

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 12 septembre 2018.
Il est proposé le classement de l'installation au niveau Foot à 8, soit jusqu'à échéance de 2028.

En attente de l'AOP

1.3. Confirmation de classement d'une installation

- CORMELLES LE ROYAL

Stade Municipal 3 - NNI 141810103

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 27 juin 2018.
Il est proposé la confirmation de classement de l'installation au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

Sous réserve du déplacement des bancs de touche à 2.5 m de la ligne de touche

- CUVERVILLE

Stade Roger Leroyer - NNI 142150101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 24 mai 2018.

Il est proposé la confirmation de classement de l'installation au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Attestation de capacité du 4 juin 2018

- ISIGNY SUR MER

Stade Municipal - NNI 143420101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 7 novembre 2017.

Il est proposé la confirmation de classement de l'installation au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- SAINT MANVIEU NORREY

Stade Municipal - NNI 146100101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 5 juin 2018.

Il est proposé la confirmation de classement de l'installation au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Attestation de capacité du 5 juin 2018

1.4. Changement de niveau d'une installation

- CARPIQUET

Stade Municipal - NNI 141370202

Cette installation est classé en niveau Foot à 11 jusqu'au 8 février 2022

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 18 septembre 2018.

Il est proposé le classement de l'installation au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

1.5. Installations Futsal

- CAEN

Gymnase Caen Nord I.U.T - NNI 141189911

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 2 mai 2018.

Il est proposé le classement de l'installation au niveau futsal 2 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Procès-verbal de la Commission de Sécurité du 3 novembre 2014

Ce dossier sera transmis à la Fédération Française de Football

- CAEN

Gymnase Pierre Heuzé Nord - NNI 141189908

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 3 mai 2018.

Il est proposé le classement de l'installation au niveau futsal 4 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

Manque PV de sécurité – à fournir

1.6. Classement initial de l'éclairage

- LIVAROT

Stade Pierre Piquet 2 - NNI 143710102

Eclairement moyen : 204 lux

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport E mini/E maxi : 0,57

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E5 du Règlement de l'Éclairage.

Ces installations ont fait l'objet d'une demande de subvention « FAFA ».

- FERVAQUES

Stade André Troussier - NNI 143710301

Eclairement moyen : 202 lux

Facteur d'uniformité : 0,79

Rapport E mini/E maxi : 0,55

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E5 du Règlement de l'Éclairage.

Ces installations ont fait l'objet d'une demande de subvention « FAFA ».

1.7. Confirmation de classement de l'éclairage

- CAEN

Stade Joseph Déterville - NNI 141180301

Eclairement moyen : 210 lux

Facteur d'uniformité : 0,70

Rapport E mini/E maxi : 0,51

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage.
Ce dossier sera transmis à la Fédération Française de Football

1.8. Demande d'avis préalable de l'éclairage

1.9. Divers

2. DISTRICT DE LA MANCHE

2.1. Demandes d'avis préalables

2.2. Classement initial d'une installation

2.3. Confirmation de classement d'une installation

- SURTAINVILLE

Stade des Mielles - NNI 505850101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 28 juin 2018.

Il est proposé la confirmation de classement de l'installation au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 30 juillet 2018

- AGNEAUX

Stade Gaston Gazengel - NNI 500020201

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 5 juillet 2018.

Il est proposé la confirmation de classement de l'installation au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 28 juin 2006

- AGNEAUX

Stade Gaston Gazengel 2 - NNI 500020202

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 5 juillet 2018.

Il est proposé la confirmation de classement de l'installation au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 28 juin 2006

- BRICQUEBEC EN COTENTIN

Stade Albert Legoupil - NNI 500820101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 5 septembre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement de l'installation au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 22 novembre 2007

Main courante et banc de touche non conformes, placés à 2.3 m au lieu de 2.5 minimum

A modifier dans l'année

- BRICQUEBEC EN COTENTIN

Stade Albert Legoupil – Annexe - NNI 500820103

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 5 septembre 2018.

Il est proposé la confirmation de classement de l'installation au niveau Foot à 11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

Main courante et banc de touche non conformes, placés à 1.80 m au lieu de 2.5 minimum

A modifier dans l'année

- LA HAGUE - BEAUMONT HAGUE

Stade Maurice Soulage 1 - NNI 500410101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 16 avril 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 4 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 17 avril 2018

Banc de touche non conforme, longueur 4 m au lieu de 5 m

A modifier dans l'année

2.4. Changement de niveau d'une installation

- DUCEY LES CHERIS

Stade André Debesne - NNI 501680101

Cette installation est classé en niveau 5 jusqu'au 8 juillet 2018

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 6 septembre 2018.

Il est proposé le changement de catégorie de classement de l'installation au niveau 4 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 6 septembre 2018

Ce dossier sera transmis à la Fédération Française de Football

2.5. Installations Futsal

2.6. Classement initial de l'éclairage

2.7. Confirmation de classement de l'éclairage

- FLAMANVILLE

Stade Marcel Regnier - NNI 501840101

Eclairement moyen : 275 lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport E mini/E maxi : 0,53

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage.

Ce dossier sera transmis à la Fédération Française de Football

2.8. Demande d'avis préalable de l'éclairage

2.9. Divers

3. DISTRICT DE L'ORNE

3.1. Demandes d'avis préalables

3.2. Classement initial d'une installation

3.3. Confirmation de classement d'une installation

- DOMFRONT

Stade Municipal - NNI 611450102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 28 mai 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau FOOT à 11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 30 mai 2018

- SAINT FRAIMBAULT

Stade Gilbert Grangère- NNI 613870101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 28 mai 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 28 mai 2018

-

- PASSAIS VILLAGES

Stade Municipal 2 - NNI 613240201

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 28 mai 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 28 mai 2018

- MANTILLY

Stade Municipal - NNI 612480101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 7 juin 2018.

Il est proposé la confirmation de classement des installations au niveau FOOT A 11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

- Arrêté d'ouverture au public du 25 juin 2018

3.4. Changement de niveau d'une installation

3.5. Installations Futsal

3.6. Classement initial de l'éclairage

3.7. Confirmation de classement de l'éclairage

3.8 Demande d'avis préalable de l'éclairage

3.9 Divers

4. DISTRICT DE SEINE MARITIME

4.1. Demandes d'avis préalables

SAINT AUBIN SUR SCIE

Stade JEAN DASNIAS 2- NNI 765650102

Réfection Gazon synthétique – niveau 4 – reçu la demande par mail le 17/09/18

Transmis à la F.F.F. le 26.09.2018

4.2. Classement initial d'une installation

LE GRAND QUEVILLY

Stade Pierre Lefrançois 1 à LE GRAND QUEVILLY - NNI 763220601

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 10 août 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 SYE pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

Dossier transmis à la FFF le 13/08/18

SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

Stade Youri Gagarine à Saint Etienne du Rouvray - NNI 765750202

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 23 août 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 6 SYE pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

TOURVILLE LA RIVIERE

Stade Michel Close à Tourville la Rivière - NNI 767050201

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 13 septembre 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

TOUSSAINT

Stade André Strappe à Toussaint - NNI 767080101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 24 mai 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

SAINT MARTIN DE L'IF

Stade Dany Cole 2 à Saint Martin de l'If - NNI 762890102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 22 août 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 11 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

SAINT MARTIN DE L'IF

Stade Dany Cole 3 à Saint Martin de l'If - NNI 762890103

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 22 août 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau Foot à 8 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

4.3. Confirmation de classement d'une installation

TOURVILLE LA RIVIERE

Stade des Chapitres à Tourville la Rivière - NNI 767050101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 26 avril 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

MEULERS

Stade Jacky SCHAPMANN à Meulers - NNI 764370101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 7 mai 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau 6 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

4.4. Changement de niveau d'une installation

LE GRAND QUEVILLY

Stade Chêne à Leu 4 à LE GRAND QUEVILLY - NNI 763220104

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 22 août 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau 4 SYE pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.
Dossier transmis à la FFF le 17/09/18

SAINT MARTIN DE L'IFS

Stade Dany Cole à SAINT MARTIN DE L'IFS - NNI 762890101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 22 août 2018.
Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

NEUFCHATEL EN BRAY

Stade du Mont d'Aulage à Neufchatel en Bray - NNI 764620101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 1^{er} août 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

Installations Futsal

4.5. Classement initial de l'éclairage

LE GRAND QUEVILLY

Stade Chêne à Leu 4 - NNI 763220104

Eclairement moyen : 310.72 lux

Facteur d'uniformité : 0,852

Rapport E mini/E maxi : 0,68

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 12 septembre 2018.

Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E4 du Règlement de l'Éclairage.

Dossier transmis à la FFF le 13/09/2018

4.6. Confirmation de classement de l'éclairage

4.7. *Demande d'avis préalable de l'éclairag*

4.8. Divers

5. DISTRICT DE L'EURE

5.1. Demandes d'avis préalables

5.2. Classement initial d'une installation

ALIZAY

Complexe des Genetais 2 à ALIZAY - NNI 270080202

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 30 mai 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

5.3. Confirmation de classement d'une installation

SAINT GERMAIN LA CAMPAGNE

Stade André LAFOSSE à Saint Germain la Campagne - NNI 275470101

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 6 juin 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

GASNY

Stade Municipal à GASNY - NNI 272790102

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 28 août 2018.

Il est proposé le classement des installations au niveau 5 pour dix ans, soit jusqu'à échéance de 2028.

5.4. Installations Futsal

5.5. Classement initial de l'éclairage

5.6. Confirmation de classement de l'éclairage

Stade Pacy Ménilles 1 à MENILLES - NNI 273970101

Eclairement moyen : 371.44 lux

Facteur d'uniformité : 0,745

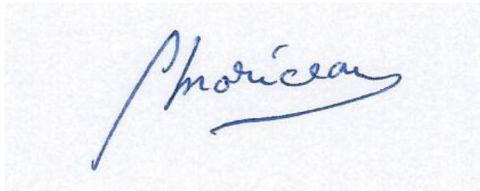
Rapport E mini/E maxi : 0,519

Après avoir pris connaissance du rapport de visite des installations du 28 août 2018.
Il est proposé le classement de l'éclairage au Niveau E3 du Règlement de l'Éclairage.
Dossier transmis à la FFF le 05/09/18

5.7. Demande d'avis préalable de l'éclairage

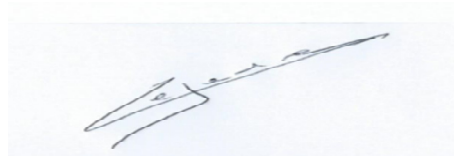
5.8. Divers

Le Président de la CRTIS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Moriceau', on a light blue background.

Monsieur Pierre MORICEAU

Le secrétaire de la CRTIS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lefebvre', on a light blue background.

Monsieur Christian LEFEBVRE